



**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL DU**  
**25 JUIN 2010**

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur Le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour relative à une autorisation de signer le marché de transports scolaires pour l'année 2010/2011.

Le Conseil Municipal ne formule pas d'objection.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 AVRIL 2010**

Le compte rendu du conseil municipal du 30 avril est adopté à l'unanimité.

**QUESTIONS ORALES**

**1 – Question de Monsieur André LE THOER**

Monsieur LE THOER demande comment est calculé le montant d'une sous-location pour un mouillage.

**2 – Question de Madame Peggy LANCIEN**

Madame LANCIEN s'interroge sur le devenir de l'ADMR et le transfert des personnels du CCAS.

## 1 – PRESENTATION DE LA DEMARCHE AGENDA 21

### COMPTE RENDU

Samuel GUIHARD, étudiant en Master 2 chargé de développement local, présente la démarche de réalisation d'un agenda 21 ainsi que les grandes lignes du questionnaire sur le développement durable auquel les élus et les agents ont été invités à participer.

Monsieur GUIHARD explique dans un premier temps les enjeux pour la Commune :

- Inscrire le développement durable dans la politique communale
- Cohérence et efficience des différentes politiques
- Compréhension et appropriation du développement durable
- Fédérer les citoyens
- Agir localement pour répondre à des enjeux globaux
- Réponse à une volonté de plus en plus pressante des citoyens.

Ensuite, il présente la démarche de l'élaboration du projet pouvant durer entre 18 et 24 mois

- Mobilisation des acteurs (3 mois)
- Diagnostic partagé (6 mois)
- Stratégie de développement durable (3 mois)
- Elaboration du plan d'actions (6 mois)
- Mise en œuvre des actions (en continu)
- Promotion et pérennisation (en continu)
- Suivi et évaluation (en continu)

Un calendrier prévisionnel est proposé de la façon suivante :

- Délibération de principe en septembre 2010
- Recrutement d'un chargé de mission, choix du comité de pilotage, mise en place des commissions de travail et rédaction des demandes de subvention (1 mois)
- Diagnostic partagé (6 mois) : concertation, bilan interne, enquête
- Définitions des axes stratégiques (3 mois)
- Traduction en plan d'action (3 mois)
- Mise en place d'indicateurs d'évaluations (3 mois)
- Rédaction Agenda 21 trégunois (2 mois)
- Adoption au conseil municipal début 2012.

Monsieur GUIHARD présente également les aspects financiers de l'opération. Le coût est estimé à 10 € par habitant pour les deux ans. Le Conseil Général peut participer à une hauteur de 20 % (ingénierie territoriale).

En seconde partie de son intervention, Monsieur GUIHARD explique qu'il a fait parvenir un questionnaire aux élus et agents de la commune afin de déterminer la vision globale des acteurs de la mairie du développement durable pour leur commune. Il en ressort un classement des finalités du développement durable pour Trégunc, à savoir :

- Aller vers un mode de consommation et de production responsable
- Préserver la biodiversité, les milieux et ressources naturelles
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Permettre l'épanouissement de tous
- Lutter contre le changement climatique.

Il apparaît donc que l'axe prioritaire pour Trégunc est d'aller vers un mode de consommation et de production responsable.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur GUIHARD pour son intervention et propose d'inscrire une délibération globale sur le projet d'élaboration d'un agenda 21 local à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Le power point présenté par Samuel GUIHARD est à la disposition des conseillers qui en feraient la demande par mail à l'adresse suivante : [mairie@tregunc.fr](mailto:mairie@tregunc.fr)

## **2 – RAPPORTS SUR L'INTERCOMMUNALITE – ANNEE 2009 – COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCARNEAU CORNOUAILLE**

### **2.1 – RAPPORT SUR L'INTERCOMMUNALITE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire rappelle que la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 dite loi « Chevènement » a renforcé la transparence des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

A ce titre, chaque Président d'EPCI doit adresser chaque année aux communes membres, un rapport d'activités de son établissement.

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2009 de la Communauté de Communes de Concarneau Cornouaille. Il rappelle les différentes compétences et actions de la Communauté de Communes.

#### **TERRITOIRE**

Ce dernier s'étend sur 37 000 hectares et compte 50 440 habitants au dernier recensement de 2008.

#### **LES INSTANCES POLITIQUES**

Le Conseil Communautaire est composé de 44 élus, d'un bureau communautaire qui compte 15 membres et de commissions et groupes de travail.

**LES CHAMPS D'ACTION** sont répartis entre l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'habitat, le tourisme, les déchets, l'environnement et problématiques de l'eau, les actions culturelles et les piscines.

#### **DECHETS**

Collecte et valorisation des déchets ménagers

Sensibilisation à la réduction des déchets avec le compostage, l'animation et le tri sélectif.

#### **L'ENVIRONNEMENT ET LES PROBLEMATIQUES DE L'EAU**

Conseil et contrôle des assainissements non collectifs avec le SPANC

Lutte contre les algues vertes

Education à l'environnement

Entretien des rivières

Fourrière animale

Fleurissement du territoire

#### **AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT

Systèmes d'Information Géographique – SIG

Schéma éolien

## **HABITAT**

Amélioration de l'habitat  
Programme local de l'habitat – PLH

**LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** porte sur les zones d'activités, l'immobilier d'entreprises, l'accompagnement des porteurs de projets et l'animation et la promotion du territoire.

## **LE TOURISME**

Mise en place des circuits de randonnée et mise en réseau des offices de tourisme.

## **ACTIONS CULTURELLES**

Animations multimédia.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

## **2.2 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets pour l'année 2009.

Il rappelle que la compétence de la collecte est assurée par la Communauté de Communes Concarneau Cornouaille et que la compétence relative au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets est déléguée au VALCOR (Valorisation de Cornouaille, ex SICOM).

### **LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Le service est assuré par 30 collecteurs majoritairement entre 6 h et 13 h. La collecte est conteneurisée. Une benne de 19 tonnes a été livrée en 2009 et une autre de 26 tonnes sera livrée en 2010.

### **LE TRI SELECTIF**

Le service est assuré par 6 collecteurs. La consommation des sacs jaunes est en augmentation. Deux types de contenants sont mis à la disposition des usagers : des sacs jaunes (habitat individuel) et des bacs jaunes (habitat collectif).

### **LE VERRE**

La Communauté de Communes est propriétaire de 146 colonnes à verre implantées sur son territoire. A Trégunc, il y en a 24.

### **LE TONNAGE**

La production de déchets ménagers peut varier d'une année sur l'autre en fonction de l'activité économique, du comportement des ménages, de la fréquentation touristique et de la politique des industriels de l'emballage. En 2009, 15 009,63 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées.

En ce qui concerne le tri sélectif, les tonnages d'emballages collectés se stabilisent depuis 2007 et ont été de 3 021,76 tonnes en 2009. Pour le verre, le tonnage en 2009 est de 2 589,81 tonnes (504 tonnes pour Trégunc). Pour ce dernier, les résultats sont en baisse. Ceci s'explique par une diminution de l'utilisation de l'emballage verre par les industriels.

### **LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Les communes sont collectées quatre fois par an avec inscription auprès du service de collecte des déchets. Les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte ont tendance à diminuer : 52 tonnes en 2009 contre 61 tonnes en 2008.

## **LE TRAITEMENT**

La Communauté de Communes achemine les déchets ménagers à l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) du syndicat VALCOR. Les emballages collectés au niveau du tri sélectif et les cartons collectés en déchetterie sont livrés au centre de tri écotri de Fouesnant exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (APF). En 2009, le verre (47 %) ainsi que les journaux – revues – magazines (32 %) représentent toujours les tonnages recyclés les plus importants. Les encombrants collectés par le prestataire sont triés avant d'être déposés dans les bennes des déchetteries du territoire de la Communauté de Communes et intègrent les filières de recyclage. Les bennes de déchets verts sont transportées et vidées à la déchetterie de Trégunc. Les déchets y sont broyés et compostés.

## **LES DECHETTERIES**

Trois déchetteries sont présentes sur le territoire de la communauté de communes : Concarneau, Elliant et Trégunc. Elles relèvent de la compétence du VALCOR qui en a confié la gestion à l'entreprise THEAUD.

Les cartons déposés en déchetterie sont acheminés vers le centre de tri de Fouesnant. Ils constituent un flux de déchets comptabilisé avec les cartons collectés dans le cadre de la collecte sélective au porte à porte.

## **QUELQUES CHIFFRES**

Le coût de la collecte et du traitement par habitant est 109 €, le coût de la collecte et du traitement à la tonne est de 287,40 €. Le taux de couverture par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est de 54,33 %

## **COMMUNICATION ET PREVENTION**

Le service déchets mène des actions de terrain afin de sensibiliser les habitants à la gestion de leurs déchets.

Une communication sur le tri sélectif est opérée auprès des usagers, des établissements scolaires.

Dans le but de diminuer le gisement de déchets, la communauté de communes travaille sur le thème de la prévention avec le lancement de l'opération "compostage domestique".

Depuis 2007, 1 525 composteurs ont été distribués sur le territoire et 14 établissements scolaires adhèrent également à ce projet. En 2009, 408 foyers se sont équipés d'un composteur. De plus, les événements nationaux dans le sens de la prévention favorisent la prévention : la semaine du développement durable, la semaine de la réduction des déchets.

## **LE VALCOR**

Pour la communauté de communes, le tonnage pour 2009 s'élève à 16 698 tonnes. La coopération avec la communauté de communes du pays bigouden sud entamée en 2008 s'est poursuivie en 2009 par une convention d'échange de tonnages, par un marché solidaire VALCOR-SIDEPAQ pour le traitement des refus de compostage, et dans le cadre d'une prestation de sous-traitance pour le traitement des balles d'ordures ménagères.

L'usine d'incinération génère plusieurs types de sous-produits : de l'énergie, des métaux ferreux et non ferreux, des mâchefers, des REFIOM. Les rejets atmosphériques sont conformes aux exigences réglementaires.

Le taux de valorisation des déchets ménagers est de 89,6 % pour le taux énergétique, 6,1 % pour le taux de valorisation par compostage et de 4,3 % pour le taux de non valorisation.

La fréquentation des déchetteries est en diminution par rapport à 2008, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels. Sur les 37 477 tonnes traitées, l'ensemble des dépôts en déchetteries représente un poids annuel par habitant desservi de 336,95 kg/habitant, soit

une diminution de 1,6 % par rapport à 2008. L'essentiel des tonnages collectés est représenté par les déchets verts, les déchets souillés et les gravats inertes. Le taux de valorisation matière de l'ensemble des déchets traités par le syndicat atteint quasiment 70 %.

En 2009, le VALCOR a géré plus de 68 000 tonnes de déchets du fait des ménages.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

## **COMPTE RENDU**

Madame BOITTIN-BARDOT constate qu'il y a eu une nette augmentation de la consommation de sacs jaunes sans qu'ils aient forcément servis pour les déchets.

Monsieur DION indique que si l'on divise le nombre de sacs par le nombre de foyers, on obtient moins d'un sac par semaine et par foyer.

## **2.3 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire présente le rapport sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

### **TERRITOIRE DESSERVI ET MODE DE GESTION**

Le SPANC couvre l'ensemble du territoire de la 4C. Il est géré et exploité en régie dotée de l'autonomie financière seule avec recours éventuel à des prestations de service.

Trois agents titulaires et deux agents contractuels sont mis à la disposition du SPANC par la 4C (1 responsable, 3 techniciens et 1 assistante).

Un marché de prestation de service a été passé avec la Lyonnaise des Eaux pour la période 2007/2010.

**NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** : 10 490 soit une population évaluée à 20 828 habitants ce qui représente 41 % de la population de la 4C.

### **TARIFS ET RECETTES**

Les tarifs :

- Installation neuve : contrôle de conception 99 €
- Installation neuve : contrôle d'exécution 59 €
- Installation existante : contrôle de fonctionnement et d'entretien 45 €

Les recettes :

En 2009, les recettes de redevances s'élèvent à 124 475 € et celles provenant de subvention de l'Agence de l'Eau à 102 310,10 €. Le budget général a contribué au budget du SPANC à hauteur de 24 280,43 €.

### **CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES**

Les contrôles conception

Nombre : 177

Taux de conformité : 99,9 %

Les contrôles exécution

Nombre : 191

Taux de conformité : 97,4 %

### **CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES**

Nombre : 2 105

Taux de conformité :	Bon :	3 %
	Acceptable :	87 %
	Non acceptable :	10 %

### **QUALITE DU SERVICE**

En 2008, le SPANC a adhéré à la charte d'assainissement non collectif élaborée par le Conseil Général du Finistère.

Différents indicateurs de qualité ont été mis en place

- Délai de réponse à une demande de création
- Délai de transmission des rapports de visite des contrôles d'exécution
- Délai de transmission des rapports de visite des diagnostics.

Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites reçues par le SPANC a été mis en place depuis 2008. 12 réclamations ont été enregistrées en 2009 pour 2 422 contrôles, soit un taux de 5 %. Il s'agit de contestation de la redevance, de demande d'exonération de la redevance, de problème lié au prestataire et de demande de précisions.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

## **3 – NOUVEAUX CONTRATS NATURA 2000**

### **3.1 - COUPE DE SAULE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, indique que des coupes de saules en bordure d'étangs ont déjà été effectuées les années précédentes : coupe de 9 500 m<sup>2</sup> en 2007, de 3 500 m<sup>2</sup> en 2008 et de 1 500 m<sup>2</sup> en 2009. Ces travaux sont inscrits au Document d'Objectif (mesure n°A32311, entretenir les berges d'étangs par contrôle des ligneux) et font l'objet de contrats NATURA 2000 financés par l'Etat et l'Europe. Ces contrats sont passés systématiquement pour 5 ans. Entre 2007 et 2009, le coût total de 13 620 € a été réparti en subvention de 11 000 € de l'Etat/Europe, 750 € du Conservatoire du Littoral et 1 870 € d'autofinancement.

Ces coupes méritent d'être complétées en queue d'étang du Loc'h Lougar. Il est donc proposé d'effectuer des coupes complémentaires de 2 000 m<sup>2</sup> en 2011 et 5 000 m<sup>2</sup> en 2012. Le coût de l'opération est estimé à 10 500 € HT.

Parallèlement, les saules qui ont été coupés les années précédentes doivent faire l'objet d'un entretien consistant à couper les rejets. L'expérience montre qu'au bout de plusieurs années de coupes répétées, les rejets sont peu nombreux et les saules s'épuisent. Les saules coupés avant 2007 ont fait l'objet d'un contrat NATURA 2000 pour financer la coupe des rejets de saules, mais tous les saules coupés depuis ne font l'objet d'aucun contrat.

Or, les coupes de saules ne sont efficaces que si les rejets sont coupés chaque année. Il est donc proposé de profiter de ce nouveau contrat pour y inscrire la coupe des rejets des saules coupés en 2007, 2008, 2009 dès 2011 et d'y ajouter les coupes prévues en 2011 et 2012 au fur et à mesure. Le coût de l'opération est estimé à 14 490 € HT.

La Commune sollicite un financement à hauteur de 50% pour l'Etat et 50% pour l'Europe.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

Année prévisionnelle de mise en œuvre	Coupe de saules		Coupe de rejets de saules		Dépenses prévisionnelles total HT
	Surface	Coût HT	Surface	Coût HT	
2011	0,2 ha	3 000 €	0,8 ha	1 840 €	4 840 €
2012	0,5 ha	7 500 €	1 ha	2 300 €	9 800 €
2013			1,5 ha	3 450 €	3 450 €
2014			1,5 ha	3 450 €	3 450 €
2015			1,5 ha	3 450 €	3 450 €
<b>TOTAL</b>		10 500 €		14 490 €	24 990 €

### **PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Coupes de saules et de rejets de saules	24 990 €	Etat Union Européenne (FEADER)	12 495 € 12 495 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 990 €</b>		<b>24 990 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, par 28 voix approuve les travaux, le calendrier des travaux, le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les aides auprès des différents organismes et à signer les marchés de travaux.  
Monsieur NERRIEC s'abstient.

### **3.2 - FAUCARDAGE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOU, Adjoint au Maire, indique que le faucardage de roselières est effectué chaque année sur le Loc'h Coziou, le Loc'h Vring et le Ster Loc'h par l'entreprise VOLANT. Ces travaux sont inscrits au Document d'Objectif et font l'objet de contrats NATURA 2000 financés par l'Etat et l'Europe. Pour 2007, le financement était de presque 90 % pour 4 ha (soit 12 800 € financés par l'Etat/Europe, 1 600 € par le Conservatoire du Littoral et 1 620 € d'autofinancement). Depuis, le contrat 2008/2012 prévoit un faucardage de 2 ha seulement (coût annuel de 7 000 €) mais financé à 100 % par l'Etat/Europe.

Il est donc proposé d'effectuer du faucardage complémentaire en sollicitant l'aide financière du Conservatoire du Littoral puisqu'il ne finance plus ce contrat. Le Conservatoire ne peut financer que des opérations d'investissement donc non récurrentes. Les services ont proposé de faucarder la partie sud du Loc'h Coziou (1 ha en 2010) et le Loc'h ar Guer (0.3 ha en 2011) qui n'ont jamais été faits. Le financement accordé par le Conservatoire ne peut dépasser 50 % du coût total de l'opération et celle-ci ne peut être réalisée qu'une fois au même endroit.



Le calendrier prévisionnel des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Année prévisionnelle de mise en œuvre	Faucardage des roselières		Financement HT	
	Surface	Coût HT	Conservatoire	Auto financement
2011	1 ha	3 500 €	1 715 €	1 785 €
2012	0,3 ha	1 100 €	540 €	560 €
2013				
2014				
2015				
<b>TOTAL</b>		<b>4 600 €</b>	<b>2 255 €</b>	<b>2 345 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux, le calendrier des travaux et le plan de financement et autorise le Maire à solliciter les aides auprès des différents organismes et à signer les marchés de travaux.

#### **4 – CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU APRES INVENTAIRE COMMUNAL – AVIS DU CONSEIL**

##### **COMPTE RENDU**

Madame LE GUILLOU signale qu'elle a repéré une erreur sur le Saint Laorens à côté du cimetière. Une zone busée n'apparaît pas sur la carte, en bas du cimetière et de la Pommeraie.

Madame BORDENAVE indique que pour la lisibilité du document, le nom des cours d'eau aurait pu être indiqué sur le document, afin que les cours d'eau identifiés apparaissent.

Monsieur DION indique qu'il y a une couleur pour les parties busées mais les retenues, officielles ou non n'apparaissent pas.

Monsieur ROBIN remarque que certains cours d'eau sont indiqués comme intermittents alors qu'il lui semble qu'ils sont perpétuellement en eaux.

Monsieur DERVOUT précise que le Kerbrat doit rejoindre Pont-Kerbrat le Roudouic via un busage sans doute.

Madame LE GUILLOU constate qu'il y a des omissions et se demande ce qui se passera si d'autres erreurs sont recensées.

Monsieur Le Maire répond que toutes les remarques doivent être remontées auprès de la Préfecture. Il demande l'approbation avec réserves notamment sur l'exhaustivité du relevé suite aux erreurs notées. Il sera demandé la possibilité de pouvoir encore compléter la carte avant toute prise d'arrêté préfectoral.

##### **DELIBERATION**

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a transmis à la Commune la carte des cours d'eau résultant de l'inventaire réalisé par les techniciens de la Communauté du Pays Fouesnantais et la Communauté de Communes de Concarneau-Cornouaille. Cet inventaire a pour objectif de contribuer à une meilleure préservation et gestion des milieux naturels et à assurer une sécurisation juridique à tout acteur (collectivité, particulier, entreprise, agriculteur...) susceptible d'intervenir sur le réseau hydrographique.

La cartographie des cours d'eau résulte de la synthèse de l'analyse par le groupe de travail intercommunal des documents cartographiques disponibles, complétée par des vérifications jugées nécessaires sur le terrain. Des réunions ont été organisées avec des agriculteurs et associations de l'environnement. Un affichage a également eu lieu en Mairie.

A l'issue de cette phase de consultation des communes du territoire départemental et des commissions locales de l'eau des SAGE existants, cet inventaire pourra être validé par arrêté préfectoral et aura pour vocation de servir de référence pour l'exercice de la police de l'eau ainsi que pour l'application des règles fixées dans le cadre de la politique agricole commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'inventaire présenté. Il souhaite néanmoins que les observations et modifications de détails qui pourraient être transmises à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer soient prises en compte dans cet inventaire.

## **5 – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

### **5.1 - BUDGET DE LA VILLE – SUBVENTIONS PASS FONCIER**

#### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que la réglementation relative à l'imputation comptable du versement des subventions communales aux bénéficiaires du dispositif PASS FONCIER a été modifiée le 14 avril 2010. Ces subventions sont désormais des subventions d'investissement et non plus des subventions de fonctionnement. Elles doivent donc être imputées à la section d'investissement au compte 2042 et ensuite être amorties à partir de 2011 sur une durée maximale de 5 ans (le bénéficiaire de la subvention étant une personne de droit privé).

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
2042	Subventions d'équipements	50 000 €	657200	Subventions PASS FONCIER	- 50 000 €
021	Virement à la section de fonctionnement	50 000 €	023	Virement à la section d'investissement	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la décision modificative ci-dessus.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

### **5.2 – BUDGET DU PORT DE TREVIGNON**

#### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que suite à une erreur dans le report du montant du déficit d'exploitation de 2009 (918,81 € au lieu de 774,81 €), il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget du Port de Trévignon

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DIMINUTION DES CREDITS EN DEPENSE			AUGMENTATION DES CREDITS EN DEPENSE		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
002	Déficit antérieur d'exploitation	- 144 €	6152	Entretien et réparations	144 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la décision modificative ci-dessus.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

### **5.3 - BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

#### **DELIBERATION**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que suite à une vérification de comptabilité des services fiscaux, il est nécessaire de rectifier l'imposition de la taxe sur la valeur ajoutée sur le budget du service assainissement.

Ainsi ce budget jusqu'à lors voté hors taxes sera désormais voté toutes taxes comprises.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Augmentation des crédits en dépenses		+ 6 700 €
Compte	Libellé	Montant
601 R	Matériels et fournitures liés au service	200 €
6152 R	Entretien et réparations diverses	3 000 €
617 R	Frais de contrôle du réseau	2 000 €
678 R	Autres charges exceptionnelles	1 500 €
Augmentation des crédits en recettes		+ 6 700 €
70 611 R	Redevance assainissement collectif	6 700 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Diminution ou augmentation des crédits en dépenses		+ 274 000 €
Compte	Libellé	Montant
2031 R	Frais d'étude	- 100 000 €
203 R	Frais de recherche	110 000 €
2128 R	Agencements et aménagements postes	-15 000 €
212 R	Agencements et aménagements terrains	18 000 €
2313 R	Constructions (travaux en cours)	100 000 €
2315 R	Installations, matériel	24 000 €
2762 OI	Créance sur transfert droit à déduction TVA	137 000 €
Diminution ou augmentation des crédits en recettes		+ 274 000 €
2313 OI	Immobilisations en cours : constructions	100 000 €
2315 OI	Installations, matériel	24 000 €
203 OI	Frais de recherche	10 000 €
212 OI	Agencements et aménagements terrains	3 000 €
131100 R	Subvention Etat bâches	-30 000 €
131 R	Subvention Etat bâches	30 000 €
2762 R	Créances sur transfert droit TVA	137 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix, adopte la décision modificative ci-dessus.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

## **6 – ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, indique que le Conseil municipal est appelé à autoriser l'admission en non valeur de sommes irrécouvrables au budget du port de Trévignon pour une somme globale de 1,61 € concernant 3 redevables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'admission en non valeur.

## **7 – VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

### **7.1 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU DOJO DE SAINT-PHILIBERT**

#### **DELIBERATION**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, expose que la ligue de Bretagne de Judo organise un stage au Japon pour les professeurs de cet art martial. Elle permet à vingt enseignants de la Région de participer à cette expérience. La candidature de Thomas ROCUET, professeur de judo au Dojo de Saint-Philibert a été retenue. Le stage doit se dérouler du 28 juin au 11 juillet 2010.

L'association sollicite donc une subvention exceptionnelle pour que Monsieur ROCUET puisse participer à ce stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un montant de 325 € correspondant au coût de l'enseignement.

### **7.2 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE SAINT-PHILIBERT**

#### **DELIBERATION**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, expose que le comité des fêtes de Saint-Philibert organise une cérémonie de clôture pour la saison des courses pédestre. Cette cérémonie se déroulera le 16 octobre prochain à la halle des sports. 600 invités sont attendus (coureurs, sponsors, organisateurs de courses, personnalités diverses). Afin de pallier aux frais relatifs à la location des différents matériels nécessaires à l'organisation de la soirée (écrans géants, vidéo projecteurs, table de mixage...) qui ne sont pas disponibles gratuitement par les autres associations tréguinoises, ni par le biais des services municipaux, le comité des fêtes sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix, approuve le versement d'un montant de 500 €.

Madame JOLLIVET s'abstient.

### **7.3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB DE PLONGEE DE CORNOUAILLE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur NAVINER, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de son activité, le Club de Plongée de Cornouaille est utilisateur, pour 20 séances d'une heure par an de la piscine communautaire de Concarneau. Cette utilisation est facturée par la Communauté de Communes.

Le Club de Plongée de Cornouaille sollicite de compenser cette facturation à hauteur des membres de l'association résidents à Trégunc, soit 17 membres.

La participation demandée est de 205 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'un montant de 205 €.

### **8 – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA VILLE DE PONT-AVEN POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR LA GENDARMERIE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire indique que la commune de Pont-Aven envisage la construction d'une nouvelle gendarmerie, suite à la demande de la direction de la gendarmerie nationale. Cet équipement ayant un caractère intercommunal puisqu'il couvre les communes de Pont-Aven, Riec sur Belon, Névez et Trégunc, elle sollicite les communes afin d'obtenir un fonds de concours de 10 000 € visant à réduire les frais financiers de l'emprunt couvrant la dépense. Pour financer l'opération, la commune de Pont-Aven emprunte la somme de 922 291 € (correspondant à l'autofinancement du projet) au taux de 4,30 % sur 30 ans.

Cette contribution délibérée avant le mois de juillet permet également à Pont-Aven de valoriser l'acquisition du foncier dans l'assiette de subvention de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder un fonds de concours de 10 000 € à la commune de Pont-Aven pour l'accompagner dans le portage financier de la réalisation d'une nouvelle gendarmerie.

#### **COMPTE RENDU**

Monsieur NAVINER indique que ce n'est que le début d'un désengagement de l'Etat car il appartient à l'Etat de financer ses services et leurs besoins.

Monsieur Le Maire répond qu'il est d'accord sur la notion de désengagement mais concernant les gendarmeries, elles étaient préalablement financées par le Département.

Monsieur DION se demande par qui sont financées les autres casernes des autres corps de l'armée.

### **9 – VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION POUR LA REMISE AUX NORMES DE LA POMPE DE DISTRIBUTION DE CARBURANT AU PORT DE TREVIGNON**

#### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, expose que la station de stockage et de distribution de carburant aux pêcheurs professionnels du port de Trévignon n'est plus aux normes et son agrément a été refusé par le service des Douanes. Elle doit être mise en conformité.

Le montant global des travaux s'élève à 20 650 €/HT pris en charge par la Coopérative Maritime de Concarneau, propriétaire de l'installation.

Il est proposé une participation de la Commune au titre de la sécurisation de l'installation pour l'ensemble des usagers et du public fréquentant le port et la prise en charge d'un réservoir à poudre BC avec capot de protection, d'une rampe simple avec détecteur et diffuseur d'une alarme avec sirène, pour un montant de 3 490 €/HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité se prononce favorablement sur cette participation versée à la Coopérative Maritime de Concarneau.

### **10 – DEMANDE DE SUBVENTION**

#### **10.1 – AMENAGEMENT DE SECURITE**

#### **DELIBERATION**

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que le Conseil Général a lancé un appel à projet pour la répartition du produit des amendes de police, centré sur des thématiques de sécurité routière.

Les projets subventionnés peuvent relever soit des liaisons piétonnes, soit des aménagements de sécurité des établissements publics.

La Commune de TREGUNC va réaliser un aménagement de sécurité rue des Grandes Roches aux abords de l'école Saint-Michel. Rendu nécessaire pour organiser la cohabitation sur l'espace public des piétons et des voitures dans ce secteur, le projet prévoit la réalisation de trottoirs et d'une liaison piétonne protégée vers le parking situé rue de Pont-Ar-Groez. La rénovation de la voie est également prévue.

Le coût global de l'opération s'élève à 27 340,40 €/HT dont 26 240 €/HT pour les seuls travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère sur le projet d'aménagement rue des Grandes Roches.

## **10.2 - REHABILITATION DE LA DECHARGE DE LANENOS**

### **DELIBERATION**

Monsieur DERVOU, Adjoint au Maire, rappelle qu'une étude de réhabilitation de la décharge de Lanénos a été effectuée par le bureau d'études INOVADIA fin 2009.

Ce bureau propose la réhabilitation de la décharge par la dérivation du ruisseau en contrebas de son flanc, par le reprofilage de ses fronts et par la couverture du site par une couche argileuse compactée de 30 cm d'épaisseur et une couche de terre végétale de 30 à 80 cm d'épaisseur. Le site devra être végétalisé par ensemencement hydraulique ou mécanique d'herbacées.

La dérivation du ruisseau a fait l'objet d'une étude Loi sur l'Eau.

L'exécution de ces travaux dont le montant est estimé à 184 000 €/HT a fait l'objet d'une délibération le 30 avril dernier pour autoriser le Maire à signer les marchés. Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général d'une part et par l'ADEME d'autre part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement de ces travaux ci-joint et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES HT</b>	
Réhabilitation de la décharge	184 000,00 €	Conseil Général (20 %)	36 800,00 €
		ADEME (30 %)	55 200,00 €
		Commune (50 %)	92 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>184 000,00 €</b>		<b>184 000,00 €</b>

### **COMPTE RENDU**

Monsieur DION demande si la Commune n'obtenait pas les subventions, devrait-elle tout de même exécuter les travaux.

Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative.

## **11 – TARIFS DES TRANSPORTS SCOLAIRES- RENTREE SCOLAIRE 2010/2011**

### **DELIBERATION**

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, indique que le Conseil Général du Finistère a modifié ses tarifs de transports scolaires pour l'année 2010/2011 de la manière suivante :

	Tarif 2009/2010	Tarif 2010/2011
1 <sup>er</sup> enfant	183,00	200,00
2 <sup>e</sup> enfant	122,00	130,00
3 <sup>e</sup> enfant	61,00	65,00
Ticket individuel	1,40 (*)	1,40 (*)

(\*) Obligatoirement vendu par carnet de 10 tickets

Soit une augmentation d'environ 10 % pour le 1<sup>er</sup> enfant. La Commune subventionne les familles dont les enfants utilisent le service. Il est proposé que le tarif mis en œuvre localement subisse une augmentation du même ordre que celle envisagée par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire 2010/2011 selon le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2009/2010	Tarifs 2010/2011
1 <sup>er</sup> enfant	102,00	112,00
2 <sup>e</sup> enfant	68,00	75,00
3 <sup>e</sup> enfant	34,00	37,00
Ticket individuel	0,85	0,95

## **12 – MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION "LES PETITS MOUSSAILLONS"**

### **DELIBERATION**

Madame LE GAC, Adjointe au Maire, rappelle que depuis 2005, la commune de Trégunc conclut chaque année une convention de partenariat avec l'association « les Petits Moussaillons » pour la gestion du multi-accueil.

Afin de sécuriser les relations partenariales et ancrer la relation dans le temps, il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention de partenariat de 3 ans pour les exercices 2010 à 2012 et d'indexer le montant de la subvention sur l'indice des prix à la consommation (base 100).

Le montant de la participation financière au titre de l'année 2010 s'élève à 46 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération.

## **13 – CONVENTION AVEC LA VILLE DE CONCARNEAU POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERVENANT DE MUSIQUE TRADITIONNELLE EN MILIEU SCOLAIRE**

### **DELIBERATION**

Madame BOITTIN-BARDOT, rappelle que les interventions musicales et danses en milieu scolaire ont été initiées en 1993 par le bagad de Concarneau en partenariat conventionné avec les communes de Concarneau, Trégunc et Névez et le Conseil Général. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, le poste associatif est reconduit sous la tutelle de l'école de musique de

Concarneau, bénéficiant toujours de l'aide du Conseil Général du Finistère et des communes concernées.

La convention est conclue pour une durée de trois ans. L'intervention est de 3 h 30 par semaine et le restera, le coût horaire est de 30,15 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

## **14 – PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION**

### **DELIBERATION**

Monsieur Le Maire, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés prioritairement aux collectivités territoriales afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

La commune de Trégunc peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Un C.A.E. pourrait être recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions de peintre, à raison de 35 h / semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010.

L'Etat prendra en charge, suivant la situation de la personne recrutée, au minimum 90 % et au maximum 95 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Pour mémoire, la commune a déjà recruté un agent sous CAE Passerelle au restaurant scolaire depuis le 30/11/2009, pour une durée de 1 an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un CAE.

## **15 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2010/2011**

### **DELIBERATION**

Madame BOITTIN-BARDOT, Adjointe au Maire, expose que par courrier en date du 17 juin 2010, le Conseil Général a transmis les éléments relatifs à l'attribution du marché de transports scolaires pour l'année 2010/2011.

La Commune, organisatrice de transport de second rang, a confié au Conseil Général le soin d'organiser la mise en concurrence relative à ces prestations (convention en date du 12 mai 2003).

Par décision de la commission d'appel d'offres du département en date 13 avril 2010, la première procédure de mise en concurrence a été déclarée infructueuse. Suite à la relance de la procédure d'appel d'offres sous forme de marché négocié sans publicité en vertu des articles 34 et 35-1 du Code des Marchés Publics, le lot A5 correspondant aux transports scolaires de TREGUNC a été attribué par la commission d'appel d'offres du département en date du 15 juin au groupement LE MEUR / ETE EVASION / RICOUARD pour un montant estimé de 24 970,89 €/TTC.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres du Conseil Général du Finistère.

### **REPONSES AUX QUESTIONS ORALES**

#### **1 – Question de Monsieur LE THOER**

Monsieur Le Maire répond qu'il n'est pas informé du coût d'une sous-location de mouillage mais qu'il existe un mode de calcul qui sera transmis lors du prochain conseil municipal.

Monsieur NAVINER indique qu'il s'agit d'un tiers du montant annuel par mois d'occupation.

#### **2 – Question de Madame LANCIEN**

Monsieur Le Maire répond que la question a également été posée lors de la réunion du comité technique paritaire du 23 juin dernier. Il constate que la Presse communique souvent sur le déficit de l'association et le malaise du personnel.

Monsieur Le Maire indique qu'une proposition de prolongation de contrat de six mois a été faite au personnel du CCAS et que les contrats seront prolongés jusqu'à ce que la situation de l'ADMR soit clarifiée. La priorité reste la pérennité des emplois.

### **INFORMATIONS**

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 17 septembre prochain.

Fait à TREGUNC, le 5 juillet 2010  
LE MAIRE,  
Jean-Claude SACRÉ

Le secrétaire de séance